

Le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020, reçue en Préfecture le 16 juillet 2020, concernant les délégations de compétences données au Président par le Conseil Communautaire ;

Considérant que le Président est compétent pour passer les conventions de partenariat sans implications financières dans le domaine des échanges culturels ;

Considérant que la société « PAU AUTOMOBILES – DS Store PAU » et la Communauté d'Agglomération se sont accordées sur les modalités de mise à disposition de neuf véhicules légers dans le cadre de la huitième édition des Rencontres Littéraires « Les Idées mènent le Monde ».

DECIDE

Article 1er: La société « PAU AUTOMOBILES – DS Store PAU » met à disposition de la Communauté d'Agglomération, neuf véhicules légers, à titre gratuit, du 16 novembre au 21 novembre 2022 au matin. Le prêt des véhicules est exclusivement consenti aux fins de transport des représentants de la Communauté d'Agglomération et des personnes participant à l'édition 2022 des Rencontres Littéraires « Les Idées mènent le Monde » ;

Article 2: Un contrat de partenariat sans implications financières précisant les obligations et engagements respectifs des deux parties est signé avec la société « PAU AUTOMOBILES – DS Store PAU ».

PAU, le 4 juillet 2022